

Préavis complémentaire sur la pergola et l'aménagement de la Place de la Gare

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Contexte et justification du présent préavis

La Commission PECC, composée de Simon Thomet, Pauline Lavanchy, Hansjorg Brechbühl et Véronique Bacher Tillmans ainsi que le Vice-syndic Théodore Lavanchy s'est réunie le 26 février pour prendre connaissance du préavis, nous remercions M. Lavanchy d'avoir pris le temps de répondre à nos questions et apporté plusieurs précisions. Le 10 mars, la commission s'est réunie sans les municipaux dans le but de se positionner sur le préavis.

La commission a pris acte que la mise en place de la pergola nécessite plusieurs ajustements techniques et financiers pour assurer un projet cohérent avec les ambitions environnementales et urbanistiques de la commune.

2. Avis de la Commission

La Commission salue la transparence de la Municipalité dans la présentation de ces ajustements et reconnaît l'importance d'intégrer une installation photovoltaïque à la pergola. Elle regrette que cet élément n'ait pas été anticipé dès la conception initiale, mais reconnaît qu'il constitue une amélioration significative du projet. La commune doit être exemplaire en matière de transition énergétique, et cette décision est pleinement en phase avec cette ambition.

L'intégration de panneaux solaires permet non seulement de réduire la consommation d'énergie issue du réseau, mais aussi d'assurer une certaine autonomie énergétique à la structure. Ce choix stratégique contribue à limiter l'empreinte carbone de l'équipement tout en offrant un modèle inspirant pour d'autres initiatives communales.

Bien que l'augmentation des coûts à hauteur de 22'600 CHF soit notable, elle est justifiée par l'apport qualitatif et environnemental du projet. La Commission encourage la Municipalité à rechercher activement des financements supplémentaires auprès du Canton et d'autres partenaires potentiels afin d'atténuer l'impact budgétaire pour la commune.

Enfin, la Commission souligne que ce projet constitue un signal fort dans la région et s'intègre parfaitement dans la vision du plan énergie climat de la commune. Elle recommande une communication pédagogique auprès de la population pour valoriser ces choix techniques et sensibiliser les habitants aux enjeux liés aux énergies et à l'aménagement durable.

3. Conclusion

Au regard de ces éléments, la Commission soutient la demande de crédit complémentaire et insiste sur la nécessité d'aller de l'avant avec ce projet. Il représente bien plus qu'un simple aménagement : il est le reflet de l'engagement de la commune en faveur des circuits-courts, du vivre ensemble et de l'aménagement durable.

Au nom de la Commission, Simon Thomet, Pauline Lavanchy, Véronique Bachler Tilmanns et Hans Jörg Brechbühl